

Commune de CHABRELOCHE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2017

PRESENTS : GENEST Christian, DUBOST Jean-Pierre, CARTON Mireille, MOUSSET Christophe, SOANEN Claudine, GRANADOS Alain, VENTAS Annie, ROSE Olivier, FERRET Christian, GAMEIRO Fabienne, TARRERIAS Stéphanie, PERRIN Isabelle, BRETTON Julien, FAYE Jean-Baptiste.

ABSENT : GUILHAUMON-ARAUJO Fabienne

OBJET: SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Vu les subventions allouées annuellement aux associations en 2016,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1- d'allouer une subvention communale aux associations pour 2017, tel qu'il est mentionné ci-après:

| ASSOCIATIONS | MONTANTS ALLOUES |
|--|------------------|
| AFN | 170.00 |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 440.00 |
| ANIMATION DANSE | 650.00 |
| AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE | 800.00 |
| DUROLLE FOOT | 2 200.00 |
| ASSOC.CONJOINTS SURVIVANTS | 95.00 |
| ASSOC DONNEURS DE SANG | 200.00 |
| CENTRE ESCALADE | 400.00 |
| ESCALE JEUX | 400.00 |
| FNATH | 150.00 |
| LYRE AMICALE | 2 500.00 |
| PARENTS D'ELEVES | 3 000.00 |
| PREVENTION ROUTIERE | 150.00 |
| PROTECTION LA DUROLLE | 85.00 |
| PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC | 100.00 |
| RETRO MOBILE CLUB | 200.00 |
| SOCIETE DE CHASSE | 200.00 |
| STE DE PECHE ETANG DU MARAIS | 200.00 |
| STE DE TIR | 200.00 |
| YOGA | 200.00 |
| VTT CHABRELOCHE | 200.00 |
| RESTO DU CŒUR | 100.00 |
| DIVERS (attribution par délibération spécifique) | 3 360.00 |
| SOUS-TOTAL | 16 000.00 |

2- de prévoir les crédits nécessaires au budget au compte 6574.

OBJET: TAXES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Monsieur le Maire expose que les taxes pour les contributions directes n'ont pas été augmentées en 2016.

Il rappelle les taux en vigueur :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| - taxe d'habitation | 10,49 |
| - taxe foncier bâti | 16,35 |
| - taxe foncier non bâti | 80,36 |

Considérant la situation financière de la commune, le manque d'information en matière de bases fiscales (Etat 1259 des bases servant au calcul des contributions non reçu), les incertitudes sur la DGF,

Considérant l'extrait conforme aux rôles de 2016 transmis par la Préfecture (tableau affiche n°1288 M), comportant les bases d'imposition réelles de 2016, et les produits réellement encaissés, en l'absence de l'Etat 1259,

Vu les projets de travaux, l'état de la dette,

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil sur l'évolution de ces taxes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDENT

- De voter une augmentation des taux d'imposition de 1.20%, portant les taux 2017 comme suit :

| | |
|-------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 10.62 % |
| - taxe foncier bâti | 16.55 % |
| - taxe foncier non bâti | 81.32 % |

- De prendre en compte les bases réelles 2016 pour les prévisions budgétaires 2017 en l'absence de l'Etat 1259
- Que ces prévisions seront réajustées par délibération.

OBJET: CONVENTION GESTION STATION SERVICE ENTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE ET COMMUNE DE CHABRELOCHE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne station service de Chabreloche, située 24 route de Clermont, par l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise.

Vu la fusion des intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 et le transfert de ce projet à la nouvelle Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au titre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

Considérant la proximité du site pour la Commune de Chabreloche et l'ingénierie disponible dans les services municipaux, Thiers Dore et Montagne propose de confier l'exploitation de la station service à la commune de Chabreloche par la signature d'une convention de gestion qui définira l'obligation de chacune des parties en leur qualité respective de propriétaire et locataire, notamment sur les points ci-après :

- Travaux, entretien,
- Fonctionnement de la station
- Responsabilités et assurance
- Conditions financières
- Durée, litiges et résiliation

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDENT d'accepter la gestion de la future station service située 24 route de Clermont à Chabreloche
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de gestion de la station service avec Thiers Dore et Montagne, et tout document s'y réfèrent.

OBJET: CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DE LA STATION SERVICE ET CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu la délibération de ce jour relative à l'exploitation de la station service située 24 route de Clermont confié par convention de gestion par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à la commune de Chabreloche,

S'agissant de produits industriels et commerciaux, il est nécessaire de créer un budget annexe, de solliciter un assujettissement à la tva et de créer une régie de recettes avec nomination d'un régisseur titulaire et d'un ou plusieurs régisseurs suppléants,

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDENT:

- de créer un budget annexe pour la gestion de la station service sise 24 route de Clermont, actuellement en construction
- de solliciter son assujettissement à la TVA auprès des services concernés
- de créer une régie de recettes avec nomination de régisseurs titulaires et suppléants
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document en lien avec cette opération, et effectuer toute démarche nécessaire.

OBJET: CONSULTATION POUR L'ACHAT DE CARBURANT STATION SERVICE

Vu la délibération de ce jour relative à l'exploitation de la station service située 24 route de Clermont confié par convention de gestion par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à la commune de Chabreloche,

Considérant la nécessité de prévoir l'approvisionnement en carburant de la future station service,

Vu les volumes prévisionnels avoisinant les 660 000l/an, évalués par le cabinet en charge de l'étude de faisabilité du projet (étude confiée par l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise alors porteuse du projet)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDENT:

- **de lancer une consultation pour accord cadre à bons de commande pour la fourniture de carburant, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article 78 du décret n°2016-360,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document en lien avec cette opération, et effectuer toute démarche nécessaire.**

OBJET : ADMISSION CREANCES EN NON VALEUR – BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Vu la délibération du 15 février 2017, relative à l'admission en non valeur d'une créance CAF d'un montant de 314.81€, titres de recettes n° 40 année 2009 et n° 57 année 2010, établis sur le budget logements sociaux, en raison d'une impossibilité de recouvrement par la Trésorerie de Thiers

Considérant que ces créances ne sont pas des créances éteintes mais qu'elles doivent faire l'objet d'une admission en non valeur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'admettre en non valeur le montant des sommes dues par la CAF pour un total de 314.81€, montant qui sera imputé sur le compte 6541 du budget concerné.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR CHAUFFERIE BOIS

Vu la délibération du 19 octobre 2016 approuvant l'APD du programme de travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire, et son plan de financement

Vu le dossier de demande de subvention déposé auprès du Département dans le cadre du FIC 2017 pour ce projet,

Considérant que le Département ne prendra pas en compte l'installation d'une chaudière à granulés au motif que ce type d'acquisition peut prétendre à des aides spécifiques de la Région Auvergne Rhône Alpes et du service de l'Agriculture et de la Forêt,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de déposer de demande de financement pour la chaufferie à granulés prévu dans cette opération auprès des services de la Région et de l'Agriculture et de la Forêt.